

Conseil des normes comptables
Plan d'activités annuel
pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2011

«Garder le cap»

Le présent document se veut une synthèse des plans du Conseil des normes comptables (CNC) pour l'exercice 2010-2011. Il a pour objets, entre autres, d'informer le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) des plans du CNC et de lui fournir une base pour l'évaluation de la performance du CNC à la fin de l'exercice. Le CNC a adopté son plan d'activités le 24 mars 2010 après consultation du CSNC.

Aperçu

Le CNC prévoit «garder le cap» en 2010-2011, menant jusqu'à son achèvement le programme de modifications majeures inscrit dans son Plan stratégique pour 2006-2011. Plusieurs étapes déterminantes ont été franchies en 2009-2010, mais il reste quelques tâches à terminer pour que les objectifs du Plan stratégique soient pleinement atteints. La dernière grande étape consiste à finaliser la nouvelle orientation stratégique pour les organismes sans but lucratif. À cela s'ajoutent principalement deux tâches :

- a) suivre et soutenir l'application initiale des Normes internationales d'information financière (IFRS) par les entités concernées;
- b) suivre et soutenir l'application initiale des nouvelles normes pour les entreprises à capital fermé par les entités concernées.

En outre, le CNC devra consacrer davantage d'attention au travail de mise à jour continue des ensembles distincts de normes qui sont en train d'être mis en place. Dans le cas des IFRS, le CNC continuera d'exercer, selon les processus adoptés en 2009-2010, plusieurs fonctions importantes à l'appui de l'effort d'amélioration des normes internationales menées par l'IASB. Ces fonctions ont été définies il y a plusieurs années par les normalisateurs nationaux et assumées par les pays qui ont adopté les IFRS (voir, sur le site de l'IASB, le *Statement of Best Practice: Working Relationships between the IASB and other Accounting Standard-Setters*). Par

conséquent, le CNC fournira un soutien, tant d'ordre technique que sur le plan de la recherche, à l'IASB dans ses projets et il répondra systématiquement aux appels à commentaires de l'IASB, encourageant et appuyant par ailleurs la participation directe des parties prenantes canadiennes. Il soutiendra l'identification des problèmes de mise en œuvre et d'interprétation, et aidera l'IASB à exercer sa fonction interprétative. Il facilitera les communications entre l'IASB et les parties prenantes et s'attachera à faire progresser la compréhension des IFRS. Des améliorations seront apportées à ces processus en 2010-2011 lorsque l'achèvement des grands projets stratégiques permettra le redéploiement des ressources en personnel et que plus d'expérience aura été acquise.

Maintenant qu'il a publié, en tant qu'ensemble distinct, les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, le CNC s'appliquera à soutenir la mise en œuvre de ces normes et à les tenir à jour. Le Comité consultatif sur les entreprises à capital fermé, nouvellement créé, s'attellera à la tâche d'identifier les améliorations à apporter à la version initiale des normes, et élaborera des propositions en conséquence. Les premiers enjeux auxquels il prévoit s'attaquer sont le remplacement des normes actuelles visant la décomptabilisation des actifs financiers et la consolidation par des normes fondées sur les nouvelles IFRS qui ont ces thèmes. Les améliorations seront apportées selon les modalités proposées lorsque les nouvelles normes ont fait l'objet d'exposés-sondages, c'est-à-dire en regroupant toutes les dispositions proposées dans une mise à jour annuelle et en ordonnant les projets de façon à laisser suffisamment de temps aux parties prenantes pour faire des commentaires, puis mettre en œuvre les modifications. Il est prévu de n'apporter de grands changements qu'une fois tous les deux ans.

Un travail analogue d'amélioration des normes existantes pour le secteur sans but lucratif se poursuivra sous forme de travaux de recherche et de débats menés par le Comité consultatif, en collaboration avec le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), tant que l'orientation stratégique concernant ce secteur n'aura pas été finalisée.

Le CNC continuera de renforcer ses structures et processus visant le maintien et l'amélioration des normes relatives à chacune des catégories d'entités présentant de l'information financière. Cela signifie notamment rendre pleinement opérationnels les comités nouvellement créés à la fin de l'exercice 2009-2010 afin de soutenir les IFRS et les Normes pour les entreprises à capital fermé. Il faudra en outre apporter quelques modifications au Comité consultatif sur les

organismes sans but lucratif actuel pour lui permettre de travailler conjointement avec le CCSP. Les activités des permanents qui appuient l'ensemble des activités du CNC et de ses comités continueront d'évoluer à mesure qu'on repérera des possibilités d'amélioration.

Le CNC poursuivra et même étendra ses activités de communication actuelles selon son plan de communication général et les plans détaillés associés à ses divers projets. Il prévoit qu'une utilisation conviviale accrue d'Internet, au moyen de webinaires et de bulletins électroniques, lui permettra d'atteindre un plus grand nombre de ses parties prenantes.

Puisque les modifications fondamentales que le Plan stratégique pour 2006-2011 prévoyait seront achevées en 2010-2011, le CNC élaborera sa stratégie à long terme pour les années suivantes, de façon à avoir un nouveau plan à long terme prêt le 31 mars 2011.

Les objectifs

Les grands objectifs qui devaient guider le CNC dans l'exécution de son mandat au cours de la période 2006-2011 sont énoncés aux pages 1 à 5 de son Plan stratégique adopté en janvier 2006.

En voici un bref aperçu :

- poursuite de stratégies distinctes pour chaque grande catégorie d'entités publiantes soumises aux normes du CNC :
 - entreprises ayant une obligation d'information du public (EOIP) : mise en convergence des PCGR canadiens avec les IFRS sur une période transitoire d'environ 5 ans; poursuite de la participation aux travaux de normalisation internationale,
 - entreprises sans obligation d'information du public (ESOIP) : examen approfondi des besoins des utilisateurs des états financiers, puis définition et mise en œuvre d'un modèle d'information financière en conséquence,
 - organismes sans but lucratif (OSBL) : application, comme auparavant, des éléments pertinents des PCGR applicables aux entreprises à but lucratif, selon notamment que les normes applicables aux EOIP ou celles applicables aux ESOIP conviennent le mieux, tout en prêtant d'avantage d'attention à l'élaboration de normes spécialement adaptées à la situation du secteur sans but lucratif;

- maintien d'une fonction canadienne de normalisation capable d'exécuter le Plan stratégique, les rôles, structures, processus et ressources étant toutefois ajustés aux stratégies retenues;
- engagement de prêter attention aux contraintes d'ordre pratique qui limitent la capacité du système canadien d'information financière de s'adapter aux changements (problème de «surnormalisation»).

Le Plan stratégique mentionne que la mise en œuvre des stratégies requiert des plans de mise en œuvre plus détaillés.

Le présent plan d'activités annuel ne présuppose aucune modification radicale du rôle, de la structure, des processus ni des ressources du CNC en 2010-2011. Il présuppose en revanche la poursuite des changements entamés ou envisagés au cours des années précédentes, même si l'apparition de faits nouveaux durant l'exercice qui s'ouvre peut modifier de telles présuppositions. Le CNC reconnaît que les questions susmentionnées ont besoin d'être approfondies et il travaillera avec le CSNC à la réalisation des améliorations qui s'imposent. Les plans à court terme du CNC en la matière, sous réserve de l'avis du CSNC, sont indiqués plus loin, sous le titre «Fonction de normalisation».

Les objectifs du CNC pour 2010-2011, eu égard à chacune de ses cinq stratégies sont indiqués ci-dessous (dans le même ordre que dans le Plan stratégique). Chaque stratégie est dotée de ses propres processus et de son propre calendrier de mise en œuvre, indépendants des processus et du calendrier des autres stratégies.

Entreprises ayant une obligation d'information du public (EOIP)

Poursuite de l'exécution du Plan de mise en œuvre de l'intégration des IFRS dans les PCGR canadiens pour EOIP :

- a) affiner le plan de mise en œuvre en réponse aux commentaires et aux questions des parties prenantes ainsi qu'en fonction des changements de circonstances, dans la mesure nécessaire. Même s'il est peu probable que le plan soit modifié, il faut que le CNC se tienne prêt à faire face à tout fait nouveau inattendu;
- b) aider l'IASB et les parties prenantes canadiennes à régler toute question transitoire qui surgirait au cours de la préparation des EOIP au basculement de 2011. Même si de tels

travaux ne peuvent avoir qu'une étendue limitée à cette étape de la transition, il faut que le CNC se tienne prêt à régler tout problème qui n'aurait pas été repéré plus tôt;

- c) favoriser, en travaillant de concert avec d'autres parties dans la mesure nécessaire, l'introduction des IFRS au Canada :
- i) échanger avec les parties prenantes afin de comprendre leurs besoins dans leur transition vers les IFRS et de leur fournir des informations susceptibles de les aider à effectuer la conversion,
 - ii) s'assurer que la date de basculement (1^{er} janvier 2011) demeure appropriée pour toutes les entités concernées compte tenu de l'évolution des circonstances (même s'il faudrait des circonstances catastrophiques pour qu'un changement de date soit envisagé),
 - iii) contribuer à la préparation et à la réalisation de cours, de colloques et de séminaires de perfectionnement professionnel, dans la mesure où les ressources le permettent,
 - iv) aider les milieux universitaire et professionnel à modifier leurs programmes de formation respectifs, dans la mesure où les ressources le permettent. Même si la formation ne fait pas partie du mandat du CNC et que celui-ci n'a pas les ressources pour entreprendre des programmes de formation, le CNC continuera à aider les tiers qui ont des responsabilités dans le domaine de la formation à s'adapter aux IFRS,
 - v) entretenir des relations continues avec les pouvoirs publics et les organismes de réglementation afin de coordonner les efforts en vue du passage aux IFRS;
- d) participer aux activités de normalisation internationales :
- i) structurer le rôle permanent du CNC dans l'élaboration et l'application des IFRS à la suite du basculement en 2011 selon les termes de l'entente conclue entre l'IASB et les normalisateurs nationaux, *Statement of Best Practice: Working Relationships between the IASB and other Accounting Standard-Setters*,
 - ii) fournir l'aide des permanents du CNC pour assister l'IASB dans ses projets lorsque celui-ci le demande. On s'attend à ce que de tels travaux se limitent à des projets de recherche, comme le projet actuel sur les activités d'extraction, et à

- répondre aux demandes des permanents de l'IASB chargés de projets lorsque ceux-ci sollicitent des commentaires sur des questions précises,
- iii) répondre systématiquement aux appels à commentaires de l'IASB (voir le programme de travail de l'IASB) ainsi qu'aux demandes de commentaires informels émanant des permanents de l'IASB. Le cas échéant, participer aux tables rondes de l'IASB et organiser des tables rondes au CNC afin d'enrichir les commentaires du CNC adressés à l'IASB,
 - iv) répondre aux demandes émanant des administrateurs de l'IFRS Foundation ou de l'IFRS Advisory Council, y compris pour donner un avis sur la planification et l'ordre de priorité des projets,
 - v) participer aux travaux du groupe des normalisateurs nationaux (*National Standard Setters*) qui soutient l'IASB, notamment sous forme de projets de recherche et de discussions techniques,
 - vi) établir des liens entre les permanents du CNC et ceux de l'IASB ainsi qu'entre le Conseil consultatif des utilisateurs, mis sur pied par le CNC, et l'IASB,
 - vii) aider les parties prenantes canadiennes à repérer les questions de mise en œuvre et d'interprétation qu'il faudrait soulever auprès de l'IFRS Interpretations Committee ou de l'IASB, aider l'IFRS Interpretations Committee à apprécier les problèmes (y compris en examinant et en commentant ses décisions provisoires d'inscrire ou non des questions à son programme de travail) et réagir aux projets d'interprétation publiés par l'IFRS Interpretations Committee,
 - viii) diffuser des informations sur les activités de l'IASB auprès des parties prenantes canadiennes et les aider à participer directement aux projets de l'IASB,
 - ix) faire progresser la compréhension des IFRS,
 - x) aider, à l'occasion, les administrateurs de l'IFRS Foundation et l'IASB à repérer des personnes suffisamment qualifiées pour participer directement à l'IASB ou à ses comités connexes;
- e) mener à bien les projets inscrits au programme avec l'assistance du Groupe de discussion sur les IFRS et, le cas échéant, du groupe consultatif constitué au titre d'un projet précis de l'IASB;

- f) tenir à jour les normes canadiennes actuelles de façon à maintenir la qualité de l'information financière des EOIP pendant la transition vers les IFRS. À ce stade tardif de la transition, aucun projet n'est prévu à ce titre et il faudrait des circonstances exceptionnelles pour que le CNC envisage d'apporter des modifications aux normes canadiennes actuelles;
- g) régler les problèmes nouveaux qui surgissent dans l'application des normes canadiennes actuelles de la façon jugée la plus appropriée, en limitant toutefois les activités d'interprétation aux situations de crise;
- h) planifier un projet de recherche futur sur la compréhension et l'application des IFRS au Canada, une fois qu'elles auront été adoptées en pratique;
- i) mener des activités de communication à l'appui des activités susmentionnées. Il faut que le CNC, dans ses activités de communication continues, s'applique à rappeler aux parties prenantes les motifs du passage aux IFRS, afin de désamorcer les inquiétudes que pourraient avoir les entreprises à mesure qu'elles atteignent des points critiques dans la préparation au basculement de 2011.

Entreprises sans obligation d'information du public (ESOIP)¹

Soutenir le nouveau modèle d'information financière des ESOIP :

- a) favoriser, en travaillant de concert avec d'autres parties dans la mesure nécessaire, la présentation du nouvel ensemble de normes aux parties prenantes touchées :
 - i) contribuer à la préparation et à la réalisation de cours, de colloques et de séminaires de perfectionnement professionnel, dans la mesure où les ressources le permettent,
 - ii) aider le milieu universitaire à modifier les programmes de formation, dans la mesure où les ressources le permettent,
 - iii) évaluer le besoin d'indications de mise en œuvre ne faisant pas autorité pour guider l'application du nouvel ensemble de normes et, si nécessaire, enjoindre aux permanents d'élaborer de telles indications ou d'y travailler avec d'autres;

¹ Désignées par le terme «entreprise sans obligation publique de rendre des comptes» dans le Plan stratégique pour 2006-2011. Dernièrement, le CNC s'est mis à utiliser le terme «entreprise à capital fermé» afin d'éviter toute confusion avec la notion d'entreprise sans obligation publique de rendre des comptes telle qu'elle était définie dans les normes comptables antérieures au basculement et aussi parce qu'«entreprises à capital fermé» est un terme plus simple. Aux fins du présent Plan d'activités, «entreprises sans obligation d'information du public» est synonyme d'«entreprises à capital fermé».

- b) mener à terme la création d'un nouveau comité consultatif permanent et, avec son assistance, entamer un travail d'amélioration du nouvel ensemble de normes;
- c) élaborer et commencer à mettre en œuvre un programme de mise à jour périodique du nouvel ensemble de normes, comme cela avait été proposé lors de leur élaboration, y compris des politiques et des protocoles pour l'exécution de ce travail;
- d) examiner s'il faut prendre des mesures supplémentaires pour favoriser l'amélioration de l'information financière des ESOIP;
- e) suivre les évolutions internationales, notamment l'accueil que reçoit l'IFRS pour les petites et moyennes entreprises, les discussions stratégiques en cours aux États-Unis sur l'information financière des entreprises à capital fermé et les nouvelles IFRS qui pourraient être adoptées ou adaptées dans le cadre des nouvelles normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé;
- f) planifier un futur projet de recherche sur la compréhension et l'application des normes comptables pour les entreprises à capital fermé au Canada, une fois qu'elles auront été adoptées en pratique;
- g) mener des activités de communication à l'appui des diverses activités susmentionnées.

Organismes sans but lucratif (OSBL)

Finaliser la nouvelle orientation stratégique de la normalisation pour le secteur sans but lucratif et en commencer la mise en œuvre :

- a) terminer la consultation des parties prenantes sur l'orientation proposée dans l'exposé-sondage en mars 2010 et prendre une décision définitive :
 - i) exécuter cette activité en consultation avec le CCSP (ce qui peut avoir une incidence sur le calendrier). À cette étape, il existe un risque que le CNC et le CCSP adoptent des orientations divergentes, mais tous les efforts seront faits afin d'éviter un tel dénouement et de permettre la collaboration. Le CNC examinera le résultat du projet du CCSP en cours sur les organismes sans but lucratif du secteur public et il déterminera s'il doit prendre des mesures en conséquence,

- ii) déployer un programme de communication au cours de la période de commentaires afin de mieux faire connaître les propositions et de recueillir des commentaires,
 - iii) analyser les commentaires reçus et prendre une décision définitive d'ici l'automne 2010;
- b) élaborer un plan de mise en œuvre de la nouvelle orientation stratégique et commencer à en exécuter les premières étapes :
- i) cerner les questions à régler afin d'améliorer la version initiale des normes dans le cadre de la nouvelle stratégie et élaborer un programme de projets visant la révision de ces normes. Le CNC s'efforcera de mener ces travaux le plus possible en conjonction avec le CCSP, l'objectif étant de parvenir à un seul et même traitement comptable des opérations propres aux organismes sans but lucratif, qu'ils appartiennent au secteur privé ou au secteur public,
 - ii) évaluer le besoin d'indications de mise en œuvre ne faisant pas autorité et, s'il y a lieu, commencer à élaborer de telles indications;
- c) travailler avec l'aide du Comité consultatif pour les organismes sans but lucratif;
- d) mener des activités de communication à l'appui des diverses activités susmentionnées.

Fonction de normalisation

S'assurer que le CNC possède les structures, les processus et les ressources appropriées à la mise en œuvre des nouvelles stratégies relatives aux différentes catégories d'entités présentant l'information financière (EOIP, ESOIP et OSBL) :

- a) assister le CSNC dans sa revue de la structure de normalisation existante :
 - i) cerner les changements qui s'imposent afin de mieux harmoniser la structure du CNC avec les nouvelles orientations stratégiques et de lui permettre de s'acquitter de ses tâches avec davantage d'efficience et d'efficacité (y compris en recrutant des membres ayant le profil approprié),
 - ii) examiner les besoins en personnel et en autres ressources nécessaires à l'appui des travaux actuels du CNC ainsi que leur utilisation, afin d'évaluer si les ressources actuelles permettront de répondre aux besoins futurs du CNC,

- iii) examiner les processus de normalisation actuels afin de repérer ceux qui devraient être abandonnés ou modifiés ainsi que les nouveaux processus qui devraient être adoptés, compte tenu des nouvelles orientations stratégiques du CNC,
- iv) contribuer à la mise au point définitive des nouveaux mandats du CNC;
- b) effectuer les réorganisations nécessaires à l'appui des nouvelles orientations stratégiques :
 - i) soutenir la nouvelle structure dédiée au secteur des ESOIP (y compris le nouveau comité consultatif permanent),
 - ii) modifier la structure actuelle dédiée au secteur des OSBL afin de l'adapter à la nouvelle orientation stratégique, lorsqu'elle aura été finalisée (y compris par des dispositifs permettant une collaboration avec le CCSP),
 - iii) apporter des modifications au processus en concordance avec les nouvelles structures et les nouveaux mandats, dans le but de rendre les procédures de fonctionnement le plus efficaces et le plus efficaces possible;
- c) agir avec les conseils et l'assistance des comités qui existent actuellement pour exécuter les activités et les projets actuels.

Communication

Maintenir, en le renforçant, le programme actuel d'activités de communication afin d'aider les parties prenantes à comprendre les activités du CNC et à lui donner leur avis :

- a) examiner le fonctionnement du plan de communication du CNC élaboré en 2009-2010 et en poursuivre la mise en œuvre, avec l'assistance de la responsable des communications en normalisation;
- b) mener des activités de communication continues, y compris par le site Web (ordres du jour des réunions et résumés des décisions du CNC, description des projets, bulletin *CNC*, commentaires des permanents, présentations vidéo et autres), par des tables rondes publiques, des présentations, des réunions de liaison avec des groupes de parties prenantes majeures, des communiqués de presse et des articles de journaux. Ces activités s'effectueront selon un plan propre à chaque catégorie d'entités;
- c) mettre particulièrement l'accent sur les points suivants :

- i) rester en liaison avec des organismes traitant de problèmes d'information financière soulevés par le G-20 (Banque du Canada, ministère des Finances, organismes de réglementation prudentielle),
 - ii) s'assurer que les parties prenantes comprennent la nouvelle structure du *Manuel*,
 - iii) s'assurer que les parties prenantes gardent à l'esprit, même si c'est parfois difficile dans les dernières phases de la transition, les avantages de l'adoption des IFRS,
 - iv) travailler de concert avec le Conseil des normes d'audit et de certification à faire en sorte que les préparateurs d'états financiers et les auditeurs comprennent bien les conséquences pour l'information financière des différents nouveaux ensembles de normes d'information financière et d'audit;
- d) apporter des améliorations pratiques aux processus de communication actuels, en ayant notamment davantage recours aux webinaires afin de tirer parti du matériel nouvellement acquis, qui permet de réaliser des webémissions à l'interne.

Élaboration d'un nouveau plan stratégique

Élaborer un nouveau plan stratégique, à mettre en œuvre une fois que les objectifs du Plan stratégique actuel pour 2006-2011 auront été entièrement atteints (c'est-à-dire à compter du 1^{er} avril 2011) :

- a) établir le processus d'élaboration du nouveau plan stratégique, en consultation avec le CSNC;
- b) suivre le processus ainsi établi, afin d'avoir un nouveau plan terminé à temps pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} avril 2011;
- c) réexaminer la question de la «surcharge normative» au cours de l'élaboration du nouveau plan.